

**COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE**  
**Procès-verbal de la réunion du 15 février 2023**  
**à Aimargues**

Séance du 15 février 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 36 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 36, répartis comme suit : 27 titulaires, 9 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 36/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Marielle Népoty, Jean Denat, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Fabienne Dhuisme, Alain Thérond, Jean-Jacques Estéban, Denis Devriendt, Patrick Mary, Christophe Calvet.

Suppléants avec voix délibérative : Christophe Tichet, Alain Reboul, Angélique Rouressol, Jean-Michel Andriuzzi, Michel Debouverie, Bernard Chluda, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Florian Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés : Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Josiane Rosier-Dufond, Nathalie Gros-Chareyre, Michel De Nays-Candau, Arnaud Fourel, Katy Guyot, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périssé, Mohammed Touhami, Véronique Vautrin, Angel Pobo, Pascale Fortunat-Deschamps, Isabelle Debrie, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Loïc Fataciolli, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Julie Croin, Cécile Vasse.

Conseil de développement :

Présents : Robert Lefort

Excusés : Claude Constant

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

M. Martinez ouvre la séance par un mot d'accueil puis il vérifie le quorum et donne lecture des procurations.  
**Quorum** : Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. Olivier Penin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 38  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

#### Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 21/12/2022

Le compte rendu, validé par le secrétaire de séance Loïc Fataciolli et M. Le Président le 22 décembre 2022, est soumis à approbation.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 38  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

#### Informations sur le Bureau syndical du 31 janvier 2023, délibérations prises par délégation :

Il n'y a pas eu de délibération prise lors du Bureau.

L'ordre du jour est rappelé :

#### Délibérations :

- 1- Présentation du rapport d'activités 2022
- 2- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 3- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB)
- 4- Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune du Grau du Roi pour l'animation et la gestion du programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027
- 5- Prise en charge des titres de transport et forfait mobilités durables (modification délibération n°2022-10-486)
- 6- Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
- 7- Désignation des représentants à l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie

#### Questions diverses :

- 8- Actualités sur le programme LEADER 2023-27

---

La séance est ouverte.

#### **DELIBERATIONS :**

##### **1- Présentation du rapport d'activités 2022**

M. le président présente le rapport d'activité 2022 que les élus ont reçu avec la convocation. Il en fait un résumé en insistant sur quelques points :

- l'équipe est au complet grâce au dernier recrutement de l'agent en charge de l'animation/gestion du programme européen pour la pêche et l'aquaculture FEAMPA. Mme Ludivine Jouve qui assiste à la réunion se présente.
- M. Martinez insiste sur le travail des commissions du conseil de développement qui ont su formuler des réponses concrètes aux questionnements liés à l'eau, la mobilité ou le photovoltaïque. Les différentes commissions se sont déplacées dans les communautés de communes et les communes qui en avait émis le souhait pour présenter leurs travaux, échanger avec les élus qui ont fait d'excellents retours sur ces travaux.

Les détails de l'activité de chaque mission du PETR permettent d'enrichir le rapport, de diffuser l'information aux élus.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le rapport d'activité 2022.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

## 2- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

C'est M. Agnel, en charge des finances, qui anime le débat. Pour cela les élus peuvent s'appuyer sur le rapport joint à la convocation.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du ROB présenté.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

## 3- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB)

M. Agnel, détail les 3 parties de ce rapport à savoir :

### I - APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

L'environnement et les perspectives économiques mondiales 2022/2023, les aléas que tous les élus connaissent et qui impactent directement ou indirectement la gestion des collectivités.

### II- LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Parmi les principales mesures à retenir pour les finances locales du projet de loi de finances pour 2023, il faut retenir la suppression totale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sur 2 ans, la stabilité des dotations, des crédits pour le « filet de sécurité » dédié au bloc local.

La création d'un fonds vert doit permettre d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Les autres dotations, DGF, DSU, DSR, PSR, devraient selon les dernières informations se maintenir à un niveau équivalent pour 95% des communes.

### III - LA SITUATION BUDGETAIRE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VIDOURLE CAMARGUE

M. Agnel présente les résultats de l'exercice 2022.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice en fonctionnement à fin 2022	+ 507.65 €	Résultat de l'exercice en investissement à fin 2022	+ 10 540.76 €
Résultat reporté	+ 147 579.51 €	Résultat reporté	+ 107 670.46 €
<b>Résultat consolidé</b>	<b>+ 148 087.16 €</b>	<b>Résultat consolidé</b>	<b>+ 118 211.22 €</b>

Le PETR ne présente pas de déficit, pas de dette, pas d'emprunt et n'a pas recours aux engagements pluriannuels.

Pour 2023, les prévisions budgétaires s'établissent ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses générales de fonctionnement restent stables. Seule imprécision, la crise énergétique qui pourrait conduire à un avenant au bail de location.

Les dépenses de personnel évoluent avec la prise en compte d'une équipe complète sur une année pleine et l'augmentation du point d'indice.

Les opérations d'ordre entre sections reflètent le peu de dépense d'investissement.

Les autres chapitres font l'objet d'une ouverture pour 1 000 €.

- Les recettes de fonctionnement :

Elles sont apportées par les cotisations des communautés de communes.

Ensuite l'Europe, la Région, les départements et l'État viennent en soutien aux projets et au fonctionnement de la structure.

Les produits de service sont abondés par la participation du Grau du Roi au programme FEAMPA et le réseau du Club des entrepreneurs.

En conclusion, les recettes et dépenses de fonctionnement du PÉTR Vidourle Camargue prévoient un budget 2023 à l'équilibre grâce aux produits décalés des projets financés par l'Europe (hors ingénierie GAL/GALPA). Cependant, il faudra être vigilant en 2024.

- Les dépenses et recettes d'investissement :

Le budget en recettes et dépenses pour l'année 2023 hors report, est défini par l'amortissement et le FCTVA.

Les dépenses prévisionnelles 2023 concernent principalement le maintien à niveau des équipements informatiques et du mobilier.

#### **4- Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune du Grau du Roi pour l'animation et la gestion du programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027**

M. le Président explique que la commune du Grau-du-Roi, située sur le périmètre géographique du Syndicat Mixte du PÉTR Vidourle Camargue, fortement impactée par la problématique de la pêche et de l'économie bleue a soutenu le PÉTR pour présenter une candidature au regard de l'appel à projets « DLAL FEAMPA 2023-2027 ».

L'impact du programme se concentrant principalement sur la Commune du Grau-du-Roi, une convention de partenariat avait déjà été établie sur les conditions financières d'animation et de gestion du programme européen DLAL FEAMP 2014-2022 porté par le PÉTR Vidourle Camargue.

M. le Président propose de renouveler ce partenariat sur la période 2023-2029 et de solliciter la commune pour prise en charge forfaitaire des dépenses au GALPA supportées par le PÉTR.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### **5- Prise en charge des titres de transport et forfait mobilités durables (modification délibération n°2022-10-486)**

Le Comité syndical a délibéré le 5 octobre 2022 sur les dispositifs de prise en charge des titres de transport et du « Forfait mobilités durables ».

Le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifie les dispositions précédentes de prise en charge. Afin de se conformer au nouveau décret, les modalités sont revues :

##### FORFAIT MOBILITES DURABLES :

*Il est étendu à de nouveaux modes de déplacement, en plus de ceux déjà prévus :*

- Les engins de déplacement personnel motorisés (trottinette électrique, gyropode, etc.),
- Les services d'autopartage.

*Le montant de ce forfait est désormais modulé dès 30 jours par an selon le barème suivant :*

- Entre 30 et 59 jours/an = 100 €,
- Entre 60 et 99 jours/an = 200 €,

- Au-delà de 100 jours/an = 300 €.

*Il est à noter que désormais il sera possible de cumuler le forfait mobilités durables avec le remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.*

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'approuver les nouvelles propositions de mise en œuvre du Forfait mobilités durables et de cumul avec les titres de transport,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

## **6- Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**

M. Martinez expose que l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 6 mars 2023.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts des ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'approuver l'affiliation de ce nouvel établissement public départemental au CDG 30 à la date du 6 mars 2023,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

## **7- Désignation des représentants à l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie**

M. le Président rappelle que depuis 2016, l'Assemblée des Territoires a permis de construire un lien entre tous les territoires et la Région qui rassemblait jusqu'à maintenant 158 membres titulaires et 158 membres suppléants, selon un principe de parité, tous élus locaux n'ayant pas de mandat régional, désignés par chacun des 73 bassins de vie vécus.

L'Assemblée des Territoires est arrivée à échéance de son 1<sup>er</sup> mandat fin 2022.

À la suite de l'assemblée plénière régionale du 15 décembre 2022, il est proposé d'adapter la représentativité de l'Assemblée des Territoires :

- pour l'adosser aux 59 Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028, être en prise directe avec la réalité de l'organisation territoriale régionale, la mise en œuvre de ses politiques publiques et les enjeux prioritaires de transformation résultant du changement modèle,
- pour intégrer une nouvelle dimension citoyenne.

Ainsi, afin que tous les territoires parlent d'une même voix, il est proposé pour chaque contrat que soient désignés 2 représentants élus locaux. Cela représente un total de 118 délégués, désignés directement par les territoires de projet.

Afin de renforcer la prise en compte de la démocratie participative, il est proposé, pour chaque contrat, de désigner 2 représentants du Comité de Développement ou Comité Participatif Citoyen Local.

Le territoire Vidourle Camargue sera donc représenté au sein de l'Assemblée en respectant la parité par :

- Une déléguée élue locale
- Un délégué élu local

Et

- Une déléguée citoyenne issue du conseil de développement
- Un délégué citoyen issu du conseil de développement

**Il est fait appel à candidature.**

Sont candidats pour le collège des élus représentant le PETR :

- Olivier Penin
- Marie Pellet-Laporte

Pour le collège des citoyens représentant le PETR, le Conseil de Développement réuni le 7 mars 2023, la parité n'a pu être obtenue. En effet, dans l'attente d'un renouvellement partiel des membres, aucune femme ne siège au Conseil de Développement. En attendant, un homme a été désigné qui cèdera son mandat à une femme dès que possible.

- Claude Constant
- Robert Lefort (provisoirement)

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'acter le résultat des désignations,
- D'abroger la délibération n°2020-09-392 d'élection des délégués à l'Assemblée étant devenue caduque,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

### Questions diverses :

#### **8- Actualités sur le programme LEADER 2023-27**

Les GALs d'Occitanie sont dans l'attente du conventionnement avec la Région. Les enveloppes ont été attribuées, en baisse par rapport à la précédente génération, pour le PETR 1 496 491 € de FEADER.

➤ M. Andriuzzi demande quand les doctrines et les fiches actions seront disponibles ?

M. Charlier précise que tant que la convention n'est pas signée avec la Région, les propositions faites dans le dossier de candidature ne sont pas définitives. Il faut attendre le conventionnement qui devrait intervenir d'ici cet été. Dans l'attente, il est possible de se renseigner auprès des agents du PETR.

M. Martinez espère pouvoir donner plus d'information aux élus au prochain comité syndical prévu le 5 avril prochain à 18h00.

Fait à Aimargues, le 17 février 2023,

Le Secrétaire de séance, Olivier Penin,



Le Président, Pierre MARTINEZ,

